

-
- ❖ La rencontre du comité s'est tenue en séance publique au Centre récréatif, culturel et sportif Saint-Zotique (75, square Sir George-Etienne-Cartier, Montréal).
 - ❖ Environ 20 personnes étaient présentes.
 - ❖ La rencontre a débuté à 19 h et s'est terminée à 22 h.
-

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance

- A. Adoption de l'ordre du jour
- B. Présentation des participants

2. Retour sur les questions

3. Mise à jour des travaux du projet Turcot

- A. Réaménagement des rues Pullman, Saint-Rémi et Saint-Jacques
- B. Travaux ferroviaires du CN – rue De Courcelle
- C. Prolongement du boulevard De La Vérendrye
- D. Reconstruction de l'échangeur Montréal-Ouest
- E. Fermeture De Courcelle / Glen – construction d'un mur étanche
- F. Démantèlement de la bretelle Saint-Jacques
- G. Construction de structures de la route 136

4. Période de questions

5. Clôture de la rencontre

Un retour sera fait sur les éléments surlignés en orange dans le présent document lors de la prochaine rencontre du comité se déroulant le 9 février 2016.

Liste des participants

<i>Citoyens membres du comité (CMC)</i>	
M. Mauricio Garzon-Beltran	
M ^{me} Jody Negley	
M. Derek Robertson	
M ^{me} Vivianne Rochon	
<i>Ministère des Transports du Québec (MTQ)</i>	
M. Stéphane Audet	Directeur adjoint de la mise en œuvre des travaux préparatoires et des travaux d'accompagnement, projet Turcot
M. Stéphane Barbeau-Blanchette	Ingénieur, maintien de la circulation, projet Turcot
<i>KPH Turcot (KPHT)</i>	
M. David Maréchal	Directeur qualité environnement
M ^{me} Sylvie Gervais	Directrice, maintien de la mobilité
<i>Ville de Montréal (VdM)</i>	
M. James Byrns	Chef de division – Grands Projets
M ^{me} Marie-Sophie Couture	Chargée de projet – complexe Turcot
<i>Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)</i>	
M. Gilles Denicourt	Sécurité routière – poste de quartier 15
<i>Octane Stratégies (OS)</i>	
M. Pierre Guillot-Hurtubise	Associé principal (animation de la rencontre)

Introduction

- L'animateur ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue à tous les participants.
- Il explique la démarche du comité de bon voisinage : mandat, objectifs, fonctionnement.
- Il rappelle que le Comité de bon voisinage concerne le projet Turcot, donc seules les demandes concernant directement ce projet seront prises en compte.
- Un tour de table est fait afin de présenter les intervenants.

Demandes des membres du comité de bon voisinage Turcot

<p>Jody Negley (CMC) – J'avais demandé que l'interdiction de stationner sur la rue Desnoyers soit rajoutée à l'ordre du jour, mais ça n'a pas été fait. On m'a dit que ça serait présenté durant la soirée, mais si ce point n'apparaît pas dans l'ordre du jour officiel qui circule, ça enlève de la crédibilité à mes propos.</p> <p>Ça serait aussi intéressant d'avoir un point <i>Varia</i> à l'ordre du jour, pour traiter de ce genre de sujets.</p>	<p>Pierre Guillot-Hurtubise (OS) – Nous insérerons ces points à l'ordre du jour.</p>
---	---

Retour sur les questions du dernier comité

➤ Quelle est la superficie de la falaise Saint-Jacques ?

Stéphane Audet (MTQ) – La superficie actuelle de la falaise Saint-Jacques est de 22 hectares, qui représentent l'équivalent de 31 terrains de soccer. Dans le cadre du projet Turcot, nous avons, jusqu'à maintenant, empiété sur 1,2 hectare. Les travaux terminés, la superficie totale, avec l'ajout de la bande verte, sera de 30 hectares, soit 45 terrains de soccer.

<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Est-ce que la superficie totale de la falaise, après les travaux, sera entièrement protégée ?</p> <p>On a entendu que des terrains de la falaise Saint-Jacques seront privés et appartiendront à des résidents de NDG. Est-ce que c'est vrai?</p> <p>Des mesures compensatoires sont prévues dans le décret. Où en êtes-vous dans</p>	<p>James Byrns (VdM) – Oui, l'écoterritoire sera élargi.</p> <p>Normalement, la ligne verte est la limite des propriétés privées. La falaise resterait donc une propriété publique. Nous ferons les vérifications.</p> <p>Le MTQ s'est engagé à créer une bande verte de 30 mètres et à l'intégrer à la falaise. La</p>
---	---

<p>l'implantation de ces mesures?</p>	<p>planification de l'aménagement de la falaise revient à la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal. Ce service a un plan de mise en valeur. Nous ferons partie du comité du MTQ pour nous assurer que les travaux correspondent à notre vision d'ensemble pour la mise en valeur de la falaise Saint-Jacques.</p>
<p>Est-ce que des représentants des citoyens feront partie du comité s'occupant de la mise en valeur de la falaise?</p>	<p>Claudine Deschênes (VdM) - Des consultations publiques se tiendront pour déterminer le concept d'ensemble de l'aménagement de l'écoterritoire. Un comité, composé de représentants du MTQ, de la Ville de Montréal et d'autres intervenants, débutera très bientôt. La première rencontre est en planification. Son mandat est de mettre en place les mesures compensatoires. À la suite du travail de ce comité, des consultations publiques seront tenues par la Ville de Montréal sur les travaux projetés pour mettre en valeur le territoire de la falaise.</p> <p>Marie-Sophie Couture (VdM) – Il y aura une consultation publique sur le grand concept d'aménagement. Nous travaillons sur deux niveaux : un concept global, allant du haut de la falaise jusqu'au canal (mise en valeur de la falaise et des abords de l'autoroute, verdissement du secteur, etc.) et le comité du MTQ, responsable de l'aménagement de la bande de 30 mètres. Nous avons commencé une démarche de réflexion avec les organismes du milieu, rencontrés le 3 février dernier. Des études de faisabilité sont en cours. Ce travail se fait en collaboration avec le MTQ. Le plan d'ensemble de l'écoterritoire sera présenté.</p>
<p>Est-ce que vous avez répertorié les arbres coupés ?</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) - Lors de la dernière rencontre, nous avons répondu à cette question en vous disant que toutes les coupes étaient répertoriées et inventoriées.</p>
<p>Jody Negley (CMC) – Pourquoi devons-nous attendre la fin des travaux du projet Turcot pour effectuer la mise en valeur du secteur de la falaise?</p>	<p>James Byrns (VdM) - C'est surtout une question d'ordonnancement des travaux et de gestion de l'espace, car chaque entrepreneur a son secteur. Commencer les travaux</p>

	<p>d'aménagement avant la fin des travaux du projet Turcot impliquerait de mettre deux entrepreneurs côte à côte : l'espace physique est insuffisant. KPH Turcot utilise actuellement la cour Turcot, comme prévu dans le contrat signé avec le MTQ. Il n'y a donc pas d'espace pour un autre entrepreneur pour les travaux de la falaise Saint-Jacques.</p> <p>Stéphane Audet (MTQ) - Si deux entrepreneurs travaillent côte à côte, ça prend quelqu'un pour coordonner leurs travaux. La bande que le MTQ ajoute fera toute la longueur de la cour. Actuellement, KPH Turcot travaille dans l'intégralité du secteur. Plus tard, le CN travaillera dans le même secteur pour construire ses voies ferrées. Entre KPH Turcot et le CN, il ne reste plus d'espace pour un autre entrepreneur travaillant sur l'aménagement de la bande verte. Une fois les travaux du projet Turcot terminés, nous serons certains que personne ne viendra défaire les aménagements sur la falaise en raison de ses propres travaux.</p>
--	---

- **Est-il possible de présenter ou de rendre publics les plans techniques pour le maintien de la circulation ?**

Stéphane Audet (MTQ) – Dans le cadre d'un projet conception-construction, la conception se fait toujours en parallèle : tous les plans évoluent continuellement. Rendre publics tous ces plans représenterait une masse d'information impossible à transmettre et à conserver à jour.

Mise à jour des travaux du MTQ

Saint-Rémi / Saint-Jacques / Pullman

Stéphane Audet (MTQ) – La sortie n° 2 – *Rue St-Jacques*, fermée depuis le 24 août 2015 pour les travaux de réaménagement de la rue Saint-Jacques, a été rouverte le 2 décembre dernier. La configuration actuelle de la rue Saint-Jacques restera ainsi pour les prochains mois afin de terminer le réaménagement de sa partie sud.

Travaux ferroviaires du CN – rue De Courcelle

Stéphane Audet (MTQ) – La fin de semaine dernière, des travaux ayant nécessité la fermeture de la rue De Courcelle et du passage Saint-Ambroise ont eu lieu. Le CN a procédé, comme prévu, au raccordement des nouvelles voies ferrées aux anciennes dans le secteur du passage à niveau De Courcelle et dans le secteur Saint-Ambroise. Le passage à niveau De Courcelle et la rue De Courcelle devraient être rouverts d'ici la fin du mois de décembre 2015, avant le congé des Fêtes. Pendant les prochaines semaines, le CN procédera aussi au démantèlement des

anciennes voies ferrées, qui ne seront plus utilisées. Ces travaux constituent une première étape du déplacement des voies ferrées vers le nord, au pied de la falaise Saint-Jacques.

Boulevard De La Vérendrye

Stéphane Audet (MTQ) – Le 30 novembre dernier, Le Ministère a terminé les travaux de prolongement du boulevard De La Vérendrye, réalisés en mode traditionnel. La nouvelle section construite n'est pas encore ouverte à la circulation puisque KPH Turcot doit effectuer des travaux. Par la suite, au début de la saison prochaine, le Ministère effectuera des travaux d'aménagement paysager dans le secteur, dont la mise en place de terre végétale, de l'ensemencement, de la pose d'arbres, etc.

Mise à jour des travaux de KPH Turcot

Échangeur Montréal-Ouest

David Maréchal (KPHT) – Cet automne, KPH Turcot a instauré un contresens sur le boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue, qui a permis de connecter le boulevard et la structure temporaire, a fermé le boulevard Angrignon pendant quatre semaines, soit de la mi-octobre à la mi-novembre, afin de construire le chemin de détour en place pour les quatre prochaines années et démanteler la structure Angrignon. Nous avons également fermé l'avenue Saint-Pierre et un tronçon du boulevard Montréal-Toronto en prévision d'autres travaux dans le secteur. Dans les prochains mois, l'échangeur Montréal-Ouest sera entièrement fermé à la circulation dans le but de procéder au démantèlement du tunnel ferroviaire et de permettre au CN de déplacer ses voies ferrées. La démolition se fera normalement au courant de l'hiver 2016. Nous sommes en train de finaliser la planification des méthodes de démantèlement.

Sylvie Gervais (KPHT) – La [fermeture de l'entrée Saint-Pierre](#) (à partir du 23 novembre 2015, et ce, jusqu'en 2019), est nécessaire pour la construction d'une bretelle de sortie temporaire dans l'échangeur Montréal-Ouest et pour le début des travaux de la nouvelle autoroute. Le chemin de détour suggéré passe par la rue Notre-Dame jusqu'au boulevard Angrignon, pour ensuite emprunter la prochaine entrée pour l'autoroute 20. Pour une question de maintien de la mobilité, il était nécessaire de fermer également, dans les mêmes délais, un tronçon du boulevard Montréal-Toronto, qui donne directement accès à cette bretelle d'entrée. L'itinéraire de détour passe par la 1^{re} Avenue, le boulevard Saint-Joseph et la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à l'entrée de l'autoroute 20 à partir du boulevard Angrignon.

La prochaine étape se déroule dans la nuit du 12 au 13 décembre et consiste en la [fermeture des bretelles de l'échangeur Montréal-Ouest](#). Les chemins de détour pour les différentes bretelles sont les suivants (voir les diapositives 11 à 13 dans la [présentation](#) diffusée lors de la rencontre) :

Bretelle fermée	Chemin de détour
Bretelle de l'autoroute 20 et de la route 138 en direction est menant au boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue	Prendre la bretelle de sortie temporaire (actuellement en construction) donnant accès à la rue Notre-Dame Ouest, où des feux de circulation dirigeront la circulation, continuer jusqu'au boulevard Angrignon pour prendre la déviation et accéder au boulevard de Sainte-

	Anne-de-Bellevue.
Bretelle du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue menant à –l'autoroute 20 en direction ouest	Prendre la rue Pullman, le boulevard Angrignon, tourner à droite sur la rue Notre-Dame et accéder à la bretelle d'entrée pour l'autoroute 20 en direction ouest. Autre alternative : prendre la rue Saint-Jacques jusqu'à l'avenue Saint-Pierre et utiliser l'entrée de la 1 ^{re} Avenue.
Bretelle du boulevard de Sainte-Anne-de-Bellevue menant à la route 138 en direction ouest et au pont Honoré-Mercier	Prendre la rue Pullman, le boulevard Angrignon, tourner sur la rue Notre-Dame et continuer jusqu'à l'intersection avec l'avenue Saint-Pierre, continuer sur l'avenue Saint-Pierre en direction sud pour accéder à la rue Clément et la route 138 en direction ouest. Autre alternative : prendre la rue Saint-Jacques jusqu'à l'avenue Saint-Pierre et utiliser la rue Saint-Patrick.
Boulevard Angrignon vers la route 138	Prendre la rue Saint-Patrick, longer le canal de Lachine jusqu'à la rue Clément
Boulevard Angrignon vers l'autoroute 20 en direction ouest	Prendre la rue Saint-Patrick, longer le canal de Lachine. À l'intersection, remonter sur l'avenue Dollard et l'avenue Saint-Pierre pour accéder à Saint-Jacques.

Différents itinéraires facultatifs seront également possibles en plus de ceux présentés dans ce tableau. Dans le but d'améliorer la fluidité, différentes mesures d'atténuation ont été mises en place, comme l'ajout de feux de circulation sur le territoire de la Ville de Montréal-Ouest et la reprogrammation de certains feux tricolores.

Fermeture De Courcelle/Glen – Construction d'un mur étanche

Sylvie Gervais (KPHT) – La [rue De Courcelle et le chemin Glen](#), entre les rues Saint-Antoine Ouest et Sainte-Catherine Ouest, sont complètement fermés depuis le 23 novembre dernier, et ce, jusqu'à la mi-janvier 2016, pour réaliser la construction d'un mur étanche. Le chemin de détour suggéré se fait via le boulevard Décarie et l'avenue Atwater. Durant la fermeture, le trottoir situé du côté ouest restera accessible aux cyclistes et aux piétons.

David Maréchal (KPHT) – Nous avons commencé la construction d'un mur d'étanchéité pour confiner les sols contaminés par les activités passées. Ce mur est en deux parties. Une première partie se situe sous la rue et consiste en une injection de coulis cimentaire à haute densité, qui permettra de créer un mur de béton jusqu'au roc pour stopper la contamination. Une fois la rue rouverte, nous continuerons les travaux des deux côtés de la rue en mettant des installations de grandes planches métalliques qui permettront de descendre jusqu'au niveau du roc pour sceller intégralement le mur des deux bords. Le mur se trouve à près de 25 mètres de

profondeur : il ne sera pas apparent en surface. Une fois ce mur construit, nous pourrons repaver le tronçon et le remettre en fonction.

En préparation de la construction du mur, nous avons excavé le secteur pour exposer et protéger les services publics (égouts, aqueducs, fils électriques, etc.) qui passent sous la rue De Courcelle.

Démantèlement de la bretelle Saint-Jacques

David Maréchal (KPHT) – En ce moment, nous commençons à faire des travaux préparatoires : des supports temporaires seront mis en place en décembre afin de permettre un démantèlement sécuritaire de la bretelle en janvier 2016. Nous savons que nous travaillerons à côté de vos résidences et, pour cette raison, nous ferons un suivi particulièrement accru de la qualité sonore et de l'air. Nous devons décaler le mur antibruit déjà présent dans le secteur pour être capables de travailler.

Sylvie Gervais (KPHT) – Ces travaux nécessiteront les fermetures de fin de semaine de la rue Saint-Rémi, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, de la bretelle de l'autoroute 15 en direction nord menant à l'autoroute 720 en direction est et d'une voie sur l'autoroute 20 en direction est.

Construction de structures de la route 136

David Maréchal (KPHT) – La route 136 remplacera l'autoroute 720. Nous commencerons prochainement les travaux de construction de structures, notamment l'enfoncement des pieux caissons (des caissons métalliques enfoncés dans le sol qui supporteront la structure de la route). L'enfoncement se fait par vibration, ce qui permet de réduire le bruit occasionné. Soyez assurés que nous faisons un suivi autant du bruit que de la vibration pour nous assurer de respecter les normes. Encore une fois, ces travaux seront faits de jour et nous avons installé un mur antibruit près des rues Cazalais et Saint-Rémi. Nous avons fait des excavations et nous sommes en train de remblayer ces excavations.

Sylvie Gervais (KPHT) – Le 23 novembre dernier, nous avons modifié la configuration des voies en direction est sur la rue Saint-Jacques, dans le but de créer une aire de travail. Nous avons également fermé l'intersection des rues Saint-Jacques et Desnoyers, notamment pour des travaux de Gaz Métro, en plus de restreindre le stationnement à cette intersection depuis le 2 décembre dernier. En ce moment, nous révisons le plan pour réaménager l'aire de travail différemment, dans le but de rendre disponibles à nouveau une partie des stationnements.

Période de questions

<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Nous n'avons pas vu de modélisation pour le résultat final des aménagements dans le secteur des rues Pullman, Saint-Rémi et Saint-Jacques. Quel sera le trajet que devront emprunter les résidents pour se rendre à pied à l'hôpital ?</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) – Il y aura des trottoirs et des pistes cyclables partout dans le secteur. Nous n'avons pas d'images aujourd'hui sur le trajet pour l'hôpital. Nous vous en présenterons lors de la prochaine rencontre et ce sera inscrit formellement à l'ordre du jour.</p> <p>James Byrns (VdM) – Il y aura une piste cyclable du côté sud de Saint-Jacques, qui donnera accès à la station de métro Vendôme. Le trottoir du côté nord est déjà en place, comme le feu pour piéton à la sortie de l'autoroute.</p>
<p>Derek Robertson (CMC) – Dans le secteur du boulevard De La Vérendrye, est-ce possible de nettoyer et de sécuriser les sections existantes de la piste cyclable ? Il y a beaucoup de boue.</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) – Le MTQ n'opère pas la piste cyclable. Nous vérifierons avec la Ville de Montréal.</p>
<p>Jody Negley (CMC) – Est-ce qu'on pourrait revenir à la formule initiale pour les comités de bon voisinage, c'est-à-dire lorsqu'on pouvait poser les questions à n'importe quel moment de la présentation ?</p>	<p>Pierre Guillot-Hurtubise (OS) – Les gens du MTQ en discuteront et nous vous reviendrons avec ça.</p>
<p>Jody Negley (CMC) – De quel côté du mur d'étanchéité se trouve la contamination sur le chemin Glen ?</p> <p>À propos de l'intersection De Courcelle/Saint-Jacques, le panneau indiquant « Circulation locale seulement » est disposé sur la rue Saint-Antoine Ouest. Ça crée de la confusion chez les automobilistes, souvent pris pour faire demi-tour après s'y être engagés. Aussi, si on arrive de Saint-Jacques vers l'ouest, on tourne à gauche vers Saint-Rémi, il y a un angle de 120 degrés pour tourner sur Cazalais. C'est vraiment mal indiqué. Il y a un panneau d'affichage « Détour » sur la rue Cazalais.</p> <p>On a déjà proposé, et ça a été discuté à la dernière rencontre, de fermer l'intersection Desnoyers/Saint-Jacques. Il était question de</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – La contamination se trouve au nord du mur, pas du côté des maisons.</p> <p>Sylvie Gervais (KPHT) – Pour l'instant, nous n'avons pas d'itinéraire de détour par Cazalais. C'est un détour piéton. Nous nous assurerons de vérifier sur place les actions possibles à prendre pour clarifier la fermeture Desnoyers/Saint-Jacques.</p> <p>Marie-Sophie Couture (VdM) – Lors de la dernière rencontre du comité de bon voisinage, Caroline Joly, responsable de la</p>

<p>consulter les résidents, mais vous avez interdit le stationnement sur la rue Desnoyers sans nous demander notre avis. Les travailleurs prennent nos stationnements et passent dans nos rues pour accéder au chantier, alors qu'on avait demandé que le quartier ne soit pas part du chantier. On devrait donner une vignette aux travailleurs et voir combien prennent nos places. En plus des difficultés à trouver un stationnement, la circulation y est vraiment pénible. Ça fait plusieurs matins que je me fais réveiller : il y a beaucoup de trafic avant 6 h du matin.</p> <p>Qui prend la décision en cas d'entraves ?</p>	<p>circulation dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, a exprimé le dilemme de fermer ou de ne pas fermer Desnoyers. Nous attendons un retour du Service de sécurité incendie de Montréal et des entreprises du secteur à savoir si c'est faisable pour eux. Une option à considérer pour vous assurer d'avoir du stationnement est de transformer la zone en un secteur à vignettes. Pour ce faire, il faudrait tenir une pétition. Rappelons également que KPH Turcot est aussi en train de revoir les interdictions actuelles sur Desnoyers. Nous attendons leur retour concernant un nouveau plan de travail pour nous assurer de vous redonner un maximum de places d'ici la fin du mois de décembre.</p> <p>James Byrns (VdM) – Nous ferons un suivi sur les démarches administratives pour les vignettes et nous vous rappellerons.</p> <p>David Maréchal (KPHT) – Les travailleurs ne sont pas censés se stationner dans la rue. KPHT a fait plusieurs rappels à ce sujet et continuera de le faire.</p> <p>Gilles Denicourt (SPVM) – De notre côté, nous n'avons pas de contrôle, par exemple, sur un employé du CUSM qui choisit de ne pas payer sa place de stationnement et se gare dans les rues avoisinantes.</p> <p>Marie-Sophie Couture (VdM) - Lorsqu'il y a un permis d'entrave, c'est l'arrondissement qui prend la décision. Toutefois, vous savez, il y a plusieurs permis qui arrivent en même temps, nous ne sommes pas à l'abri d'erreurs.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Les camions qui empruntent l'accès du chantier sur la rue Saint-Rémi sont obligés de passer par la rue Saint-Antoine Ouest et, en sortant, ils vont emprunter Saint-Jacques en transitant les quartiers de Saint-Henri et de La Petite-Bourgogne. Est-ce possible de déplacer l'accès au chantier sur la rue Saint-Rémi ailleurs pour que les camions puissent accéder directement à la cour Turcot ?</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) – Nous allons vous revenir.</p>
<p>Derek Robertson (CMC) – Qui est</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – KPH Turcot</p>

<p>responsable du nouveau pont d'étagement près des voies ferrées ?</p> <p>J'aimerais féliciter l'opération policière dans le village des Tanneries. Ça pourrait même résoudre la problématique de stationnement dans le quartier.</p> <p>Sur la rue Saint-Rémi, en se dirigeant vers le nord, à droite, il y a un petit tronçon de la rue, au niveau de Cazalais. Au fond de cette partie de la rue Saint-Rémi, il y a toujours des blocs de béton, mais ils ont été enlevés pour donner accès au chantier. Or ça crée une problématique de sécurité : les voitures peuvent avoir accès à la piste cyclable entre Saint-Rémi et De Courcelle.</p>	<p>s'occupe de l'excavation et du sous-ballast (lit de pierres ou de gravier). Pour l'échangeur Montréal-Ouest, KPH Turcot s'occupe de l'intégralité des travaux. Le CN est responsable du déplacement et de la construction des voies et de la finalisation du sous-ballast.</p> <p>Gilles Denicourt (SPVM) – C'est aussi une façon de rassurer les résidents. Nos policiers patrouillent dans le secteur de façon sporadique. Il y avait notamment une problématique avec les camions lourds. Nous avons fait une opération visant ce type de véhicules avec les contrôleurs routiers : respect du chargement, des toiles, de la ceinture de sécurité, etc. Nous referons cette opération de façon régulière. La prochaine se déroulera au printemps et visera autant à assurer un environnement sécuritaire aux résidents du quartier qu'à modifier le comportement des usagers de la route.</p> <p>David Maréchal (KPHT) – De prime abord, j'ai l'impression que cet enjeu relève des travaux du CN. Nous allons faire les vérifications nécessaires.</p>
<p>Mauricio Garzon-Beltran (CMC) – Dans le secteur au nord de la rue De Richelieu, le MTQ est censé avoir réalisé des pompages pour éliminer les contaminants. À quoi va servir le mur d'étanchéité ?</p> <p>Dans le secteur du parc Selby, les travaux sont très bruyants et dépassent même les normes. Pourquoi ne pas avoir installé un mur antibruit ? Quelles sont les autres mesures d'atténuation utilisées ?</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – Le pompage a été effectué, mais il faut savoir qu'il reste des puits aux abords de la zone. Le mur sera mis en place pour capter les contaminants et les canaliser le long du mur et ainsi éviter d'avoir à pomper à nouveau. Le MTQ surveille la situation.</p> <p>Stéphane Audet (MTQ) – Toutes les mesures d'atténuation ne sont pas applicables à tous les chantiers. L'option d'installer un mur antibruit n'a pas été retenue parce que, compte tenu du type de travaux et de leur durée, ça représentait de gros coûts pour une courte période. Cela dit, d'autres mesures, plus ponctuelles, ont été mises en place :</p>

<p>Je remercie la Ville de Montréal d’avoir installé des feux pour les piétons pour traverser l’avenue Atwater. Ceci dit, il faudrait augmenter la durée du premier feu pour piétons, qui ne dure pas assez longtemps.</p>	<p>heures de travail préétablies, seuils de bruit à respecter, caissons, etc. Nous sommes au courant des dépassements et travaillons actuellement à la mise en place de meilleures mesures, mais ça fonctionne par essais et erreurs. L’équipe qualité du milieu du MTQ est là pour s’assurer que les mesures mises en place fonctionnent. Dans le cas inverse, l’entrepreneur reçoit des pénalités et nous nous assurons qu’il trouve d’autres solutions, sinon nous réduisons ses heures de travail pour amoindrir l’impact sur les résidents.</p> <p>Melha Kamel (MTQ) – Il n’était pas possible de mettre une toile acoustique dans ce secteur en raison du manque d’espace sur le chantier. Si nous voyons que les limites sont dépassées, nous arrêtons certaines machineries. Nous faisons du monitoring des travaux en temps réel.</p> <p>James Byrns (VdM) – C’est noté.</p>
<p>Citoyen – J’habite sur la rue Desnoyers, je suis donc directement affecté par les travaux. Le trafic dans notre voisinage s’est intensifié parce que les gens prennent des raccourcis au lieu de passer par la rue Saint-Rémi. Est-ce que ça serait possible de limiter ou de fermer l’accès à nos rues résidentielles ? Sinon, je suis vraiment déçu d’avoir reçu l’avis aux résidents concernant la fermeture des stationnements seulement 24 heures en avance. Je tiens à souligner le manque sévère de stationnement dans notre secteur. J’ai été personnellement attaqué par un travailleur de la construction lorsque je lui ai demandé de ne pas utiliser stationnement des résidents. J’ai vécu d’autres expériences pour le moins désagréables avec des travailleurs. Entre autres, plusieurs traînent près de chez moi la nuit.</p>	<p>Stéphane Barbeau-Blanchette (MTQ) - Dans le passé, nous avons installé de la signalisation pour tenter de régler cette problématique. Or elle n’était pas toujours respectée. Nous avons pensé à installer des dos d’âne et des bollards pour rétrécir les voies et décourager les gens de passer par Cazalais, mais ça impliquait de réduire le stationnement à cet endroit. Nous avons finalement augmenté la présence policière pour prendre à défaut les contrevenants. Il n’y a pas de solution miracle.</p> <p>David Maréchal (KPHT) - Le délai de 24 heures pour l’avis aux résidents n’est pas normal. Nous aurions dû vous prévenir au moins quelques jours en avance. Concernant la rue Walnut, les travaux, effectués de jour, étaient ceux de la Ville. Pour ce qui est du comportement des travailleurs, je prends bonne note de votre commentaire, je</p>

	<p>discuterai avec notre contrôleur et je regarderai votre vidéo. Cinq voitures avec les gyrophares allumés, ce n'est pas normal. Il faut bien comprendre que la zone qui a été libérée et où nous voulons redonner le stationnement n'est pas là pour servir de stationnement pour les travailleurs. Nous tenterons de déterminer ce qui s'est passé. Ils sont venus poser les panneaux la première fois et la deuxième, ils sont venus les ancrer. Il faut comprendre que tous les panneaux de stationnement doivent être ancrés la nuit, puisque cela nécessite des entraves sur les voies. Nous essayons de le faire avant 22 h.</p> <p>Gilles Denicourt (SPVM) – Pour votre information, j'ai eu à intervenir auprès des travailleurs pour exiger que, lorsqu'ils sortent du chantier et lorsqu'ils sont à proximité d'une zone résidentielle, ils doivent éteindre leurs gyrophares durant le jour.</p>
<p>Citoyen – J'ai entendu dire qu'on avait l'intention de bâtir des projets immobiliers à proximité de la falaise Saint-Jacques, dans la zone grise. Est-ce vrai ? Est-ce qu'il y a des plans de la Ville ?</p>	<p>Claudine Deschênes (VdM) – Le schéma d'aménagement prévoit, pour le moment, une zone industrielle. Il y a beaucoup de contraintes qui empêchent la construction de bâtiments et nous aimerions que ça devienne un espace public. En 2020, lorsque le projet Turcot sera fini, ces terrains pourront certainement être conservés pour d'autres travaux. Nous ne le savons pas encore.</p>
<p>Citoyenne – En plus d'avoir reçu l'avis aux résidents concernant l'interdiction de stationner sur la rue Desnoyers seulement 24 h d'avance, celui-ci ne reflétait même pas la réalité. En effet, la portion de Desnoyers où le stationnement devait être interdit était beaucoup plus grande en réalité que sur le plan. Également, Est-ce possible de remettre les feux de circulation à l'intersection des rues Cazalais et Saint-Rémi ? En ce moment, quand les gens arrivent du nord sur Saint-Rémi, même lorsqu'ils font leur arrêt, parfois ils ne voient pas les voitures arriver, et c'est très dangereux.</p>	<p>Stéphane Barbeau-Blanchette (MTQ) - Nous avons déjà été interpellés à ce sujet. La visibilité, effectivement, n'est pas la meilleure. Les signaleurs sont au courant de la circulation et donnent une priorité pour Cazalais.</p>
<p>Citoyenne – Dans les dernières semaines,</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) – Il n'y a pas de</p>

<p>des travaux ont réveillé ma famille et l'ont tenue éveillée régulièrement entre 2 h et 3 h du matin. Il est bien connu que le manque de sommeil cause des problèmes de santé. Est-ce qu'il y a un professionnel de la santé autour de la table ? Également, j'ai souvent appelé à la ligne Turcot pour me plaindre de la qualité de l'air pour me faire dire qu'on allait me rappeler. Ça n'a jamais été fait. Avant, je n'avais pas de problèmes respiratoires et, depuis un moment, mes poumons sont irrités. Enfin, pourquoi les signaleurs sur la rue Saint-Rémi ont-ils le droit de fumer pendant leur quart de travail ?</p>	<p>professionnel de la santé autour de la table ce soir. Je n'ai pas l'information pour vous répondre ce soir. Il y a des stations de mesures de la qualité de l'air qui seront fonctionnelles bientôt. Concernant le bruit, nous ferons des rappels aux travailleurs. Pour la ligne Turcot et les signaleurs qui fument, je ferai les vérifications.</p> <p>James Byrns (VdM) – À la prochaine rencontre, nous vous ferons une présentation sur la qualité de l'air. Vous savez toutefois que Montréal est propice aux épisodes de smog, qui n'ont rien à voir avec le projet Turcot.</p>
<p>Citoyenne - Est-ce que les sols en bas de la falaise sont contaminés ? J'aimerais voir un document officiel attestant de leur niveau de contamination.</p>	<p>David Maréchal (KPHT) – Les piles de sols en bas de la falaise sont appelées « la surcharge ». Selon des études fournies par le MTQ, le niveau de contamination de ces sols se classe dans la catégorie B. Autrement dit, ils sont faiblement contaminés. Toutes les deux à trois semaines, nous faisons un suivi des sols avec le ministère de l'Environnement, qui nous impose un seuil maximal de « B ». Nous sommes surveillés aussi par le MTQ. Les sols contaminés bougent dans la zone, donc il n'est pas vraiment possible de dire exactement où ils sont, mais nous les traquons. Ils sont soumis à un plan de réhabilitation complet.</p> <p>Stéphane Audet (MTQ) – Ces sols ont commencé à entrer dans la cour Turcot depuis les années 2007 et 2008. Le MTQ, en prévision de la réalisation des travaux, a accepté des sols qui venaient de chantiers de construction différents. Le niveau de contamination des sols transportés par chaque camion qui entrait était calculé et respectait nos critères.</p>
<p>Citoyen – Est-ce possible de révérifier les lumières à l'intersection des rues Saint-Rémi et Notre-Dame Ouest ? Le feu pour piétons n'est pas suffisamment long.</p>	<p>James Byrns (VdM) – C'est noté.</p>
<p>Citoyen - Êtes-vous en train de dire qu'on fait les tests camion par camion pour le contrôle des sols dans la cour Turcot ?</p>	<p>Stéphane Audet (MTQ) – Nous contrôlons les sols entrés dans la cour, mais pas nécessairement camion par camion. Certains sols sont sortis de la cour et d'autres y entrent.</p>

	<p>Certains sols étaient tellement contaminés qu'ils ont été sortis à l'extérieur de l'île de Montréal. Nous réutilisons des sols que nous savons encore bons et utilisables, c'est du développement durable. Par exemple, un contaminant soluble dans l'air possiblement dangereux est évidemment exclu de la cour. La réglementation du ministère de l'Environnement prévoit tout ça.</p> <p>David Maréchal (KPHT) – À la fin du projet, les plans de réhabilitation prévoient l'ajout d'une couche de 30 centimètres de sols non contaminés (inférieurs à « A ») dans les zones d'aménagements paysagers.</p>
--	---

Prochaine rencontre du comité : 9 février 2016